

تأثير الحجاج على الخطابات الأمامية

رضوان محمود الشيخ^{1*}، زينب محمود منصور²

^{1*} طالب دراسات عليا، ماجستير لغويات، قسم اللغة الفرنسية، جامعة دمشق.

radwan.alchikh@damascusuniversity.edu.sy

² دكتوراه في اللسانيات، اختصاص تحليل الخطاب، قسم اللغة الفرنسية، جامعة دمشق.

الملخص:

تدرس هذه المقالة، تأثير الحجاج في الخطابات الأمامية، وقد اخترنا كعينة للبحث الخطاب الشهير لوزير الخارجية الفرنسي، دومينيك دو فيليبان، أمام مجلس الأمن في العام 2003، والذي أعرب فيه عن معارضة بلاده للاستخدام السريع للقوة ضد العراق. كانت العناصر النظرية للحجاج، وكذلك الأدوات التي يمكن أن تكون مفيدة في الخطاب الحجاجي، عوامل أساسية في تحليل خطاب الوزير الفرنسي دومينيك دو فيليبان من وجهة نظر ألسنية من خلال تتبع الأدوات البلاغية المستخدمة في هذا الخطاب من أجل فهم البعد الحجاجي الهادف للتأثير على المخاطبين. **الكلمات مفتاحية:** الحجاج، البراغماتية الحجاجية، تحليل الخطاب، الإقناع، البلاغة.

تاريخ الإيداع: 2023/11/23

تاريخ القبول: 2024/01/22



حقوق النشر: جامعة دمشق -

سورية، يحتفظ المؤلفون بحقوق

النشر بموجب الترخيص

CC BY-NC-SA 04

L'impact de l'argumentation sur le discours onusien

Radwan Mahmoud Alchikh*¹, Zeinab Mahmoud Mansour²

^{1*} Études supérieures, Master Linguistique, département de la langue française, université de Damas

radwan.alchikh@damascusuniversity.edu.sy

² Doctorat en linguistique, spécialité (analyse de discours), département de la langue française, université de Damas

Résumé:

Dans cet article nous avons étudié l'impact de l'argumentation sur le discours onusien. Nous avons choisi le fameux discours du ministre des affaires étrangères français Dominique De Villepin prononcé en 2003 devant le conseil de sécurité où il exprime l'opposition de son pays à un recours rapide à la force contre l'Iraq.

Les éléments théoriques de l'argumentation, ainsi que les outils qui peuvent être utiles dans le discours argumentatif constituaient des facteurs fondamentaux dans l'analyse du discours de De Villepin de point de vue argumentatif, en retraçant les procédés rhétoriques utilisés dans ce discours dans le but d'appréhender la dimension argumentative afin d'influencer l'allocutaire.

Received: 23/11/2023

Accepted: 22/01/2024



Copyright: Damascus University- Syria, The authors retain the copyright under a CC BY- NC-SA

Mots Clés: Argumentation, Pragmatiques Argumentatifs, Analyse de Discours, Persuasion, Rhétorique.

1. Définition:

L'argumentation est « Action d'argumenter; l'ensemble des raisonnements par lesquels on déduit les conséquences logiques d'un principe, d'une cause ou d'un fait, en vue de prouver le bien-fondé d'une affirmation, et de convaincre »⁽¹⁾. Cette définition décrit l'argumentation comme un moyen de conviction qui « amène le destinataire à approuver certaines thèses »⁽²⁾.

2. Origines:

L'argumentation est un axe principal dans la pragmatique, et cela s'explique par son impact et sa force perlocutoire sur les interlocuteurs ; ses origines remontent à Sicilien Corax (V^e siècle avant J.C.), qui en donne la première définition et la rattache à l'idée de persuasion⁽³⁾, et plus tard à Aristote, dans la Rhétorique, où il voit que la parole est une faculté donnée à l'homme pour qu'il puisse exercer une influence sur l'autre. Aristote définit la Rhétorique comme un art de persuader qui peut être utilisé dans tous les domaines humains où il s'agit d'adopter une opinion, de prendre une décision, etc.⁽⁴⁾

3. Processus argumentatifs aristotéliens dans le discours:

3.1. L'ethos, le pathos et le logos:

Pour Aristote, le processus de la persuasion du discours argumentatif s'appuie sur trois preuves qu'il cite: Les preuves inhérentes au discours sont de trois sortes: les unes résident dans le caractère moral de l'orateur; d'autres dans la disposition de l'auditoire; d'autres enfin dans le discours lui-même, lorsqu'il est démonstratif, ou qu'il paraît l'être.⁽⁵⁾

L'ethos, c'est l'image projetée de l'orateur lui-même dans son discours dans le but de soutenir l'efficacité de son énonciation.

Le pathos, c'est l'émotion que l'orateur cherche à susciter dans son auditoire, où le fait de toucher est aussi important que le fait de convaincre.

Dans sa Rhétorique, Aristote voit que le logos concerne la structure purement argumentative du discours, sa rigueur logique qui pourra convaincre rationnellement l'auditoire.⁽⁶⁾

Grosso modo, l'ethos, le pathos et le logos sont pour Aristote des preuves techniques fournies par l'orateur, en faisant son discours persuasif, afin d'arriver à son but qui réside dans le fait de convaincre l'auditeur.

Maingueneau attache l'ethos à l'exercice de la parole, en correspondant son discours, et non pas à l'orateur lui-même, c'est le sujet d'énonciation en tant qu'il est en train d'énoncer qui est ici en jeu⁽⁷⁾, donc l'ethos pour Maingueneau est la partie prenante de la scène d'énonciation, au même titre que le vocabulaire ou les modes de diffusion⁽⁸⁾.

(1) IMBS, P., *Trésor de la Langue Française*, Paris, Édition de centre national de la recherche scientifique, 1974, vol 3, p. 482.

(2) Grize, J.B., "Les deux faces de l'argumentation. L'inférence et la déduction", *L'argumentation. Preuve et persuasion*, Paris, Édition de l'EHESS, 2002, p. 15.

(3) Chapuis, L., *Argumentation dans le discours judiciaire : analyse linguistique des arrêts de la cour de cassation*, thèse de doctorat, Madrid, Université Rey Juan Carlos, 2012.

(4) Amossy, R., *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, 2^{éd}, 2006, pp. 8-10.

(5) Aristote, *Rhétorique*, Paris, Le livre de poche, 1991, p. 83.

(6) Aristote, *Rhétorique*, Paris, Le livre de poche, 1991.

(7) Maingueneau, D., *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993.

(8) Maingueneau, D., « Ethos, scénographie, incorporation », *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne – Paris, Delauchaux et Niestlé S.A., 1999.

Bourdieu trouve que l'effectivité du langage est étroitement liée à l'autorité du locuteur ; pour cela il envisage l'ethos comme un comportement intériorisé qui marque l'attitude d'un individu dans des circonstances précises, la force du discours reposant donc beaucoup sur les données extra-discursives ⁽⁹⁾. Ducrot donne à la notion de l'ethos un rôle dans sa théorie polyphonique de l'énonciation en observant la dissociation entre le locuteur et l'énonciateur ⁽¹⁰⁾.

4. La nouvelle Rhétorique:

Au XX^{ème} siècle, à la naissance de la linguistique moderne et plus précisément de la pragmatique, l'argumentation a fait couler beaucoup d'encre.

Le pionnier dans ce domaine est Chaim Perelman, qui définit l'argumentation comme « les techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » ⁽¹¹⁾. Avec Perelman, l'argumentation prend sa place dans l'espace communicationnel et performatif « L'orateur, s'il veut agir efficacement dans son discours, doit s'adapter à son auditoire » ⁽¹²⁾.

Selon Perelman, il existe donc un lien étroit entre communication et argumentation. Cette dernière s'inscrit dans le champ de la communication dans la mesure où l'acte qui vise à faire partager par autrui une opinion est bien un acte de communication impliquant un émetteur, un message (l'opinion mise en forme en vue de convaincre) et un récepteur (le public, l'auditoire):

Le but de toute argumentation [...] est de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment: une argumentation efficace est celle qui réussit à accroître cette intensité d'adhésion de façon à déclencher chez les auditeurs l'action envisagée [...], ou du moins à créer chez eux, une disposition à l'action, qui se manifeste au moment opportun. ⁽¹³⁾

5. Pragmatique et analyse argumentative:

Avec l'idée d'Austin que chaque acte est doté d'une force, les linguistes ont commencé à voir l'argumentation dans sa force illocutoire, ils l'ont abordée de point de vue pragmatique, où elle a un rôle dans la réalisation de l'acte ; Maingueneau a souligné cette idée en disant:

Dès l'émergence en Grèce d'une pensée linguistique on a vu se manifester un grand intérêt pour ce qui touche à l'efficacité du discours en situation. La rhétorique, l'étude de la force persuasive du discours, s'inscrit pleinement dans le domaine que balise à présent la pragmatique ⁽¹⁴⁾.

Donc, il est logique de voir l'argumentation comme un élément pragmatique dans la communication qui vise à étudier sa validité lors de la réalisation de l'acte verbal et sa force perlocutoire.

Grize ⁽¹⁵⁾ voit que l'art d'argumenter, dans l'acception courante, réside dans le fait de fournir des arguments, afin d'appuyer une thèse.

Pour Ducrot, en travaillant sur l'argumentation et son autorité, il voit que l'argumentation n'est pas surajoutée aux possibilités sémantico-pragmatiques inscrites dans la langue:

Il arrive au contraire que, pour indiquer telle expression, construction ou tournure, on doive indiquer les contraintes argumentatives qu'elle impose aux énoncés où elle apparaît ⁽¹⁶⁾.

5.1. Les éléments pragmatiques argumentatifs dans le discours:

⁽⁹⁾ Bourdieu P., *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.

⁽¹⁰⁾ Ducrot, O., *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 201

⁽¹¹⁾ Perelman, Ch., et Olbrechts Tyteca, O., *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1970, p. 5.

⁽¹²⁾ *Id.*, p. 9.

⁽¹³⁾ *Id.*, p. 59.

⁽¹⁴⁾ Maingueneau, D., *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Bordas, Armand Colin, 1990, p. 11.

⁽¹⁵⁾ Grize, J.B., *Logique et langage*, Paris, Ophrys, 1990.

⁽¹⁶⁾ Ducrot, O., *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p.149.

Il est insuffisant qu'un discours s'appuie sur l'ethos, le pathos et le logos afin de saisir le fonctionnement de l'argumentation, nous aurons besoin toujours d'avoir recours aux éléments verbaux qui renforcent les éléments de la rhétorique.

D'ici, on voit l'utilité de traiter quelques instruments pragmatiques sur lesquels compte l'analyse argumentative comme la valeur de la négation ou l'interrogation, les tournures syntaxiques, l'implicite, les connecteurs, etc.

5.1.1. Le choix du vocabulaire:

L'examen du choix du lexique se penche sur le rôle de celui-ci en orientant et modélisant l'argumentation. Le lexique, en lui-même, ne prend son importance qu'à l'énonciation, c'est-à-dire le choix d'un tel ou tel lexique a forcément une valeur argumentative qui oriente le discours selon la volonté de l'énonciateur.

Le choix du lexique aide le récepteur à bien comprendre l'intention de l'émetteur et bien interpréter son énonciation.

5.1.2. Le non-dit (l'implicite):

L'implicite donne à l'analyse argumentative un outil très important, il pousse le récepteur à chercher les éléments qui ne sont pas annoncés en travaillant sur une opération de déchiffrement, dans le but de décoder le message émis.

En recourant à l'implicite, l'argumentation sera véhiculée dans une forme indirecte et voilée qui peut permettre au locuteur de dire quelque chose et de se comporter comme s'il n'a rien dit.

5.1.3. Les connecteurs:

Moeschler et Reboul définissent le connecteur pragmatique comme une marque linguistique, appartenant à des catégories grammaticales variées (conjonctions de coordination, conjonctions de subordination, adverbes, locutions adverbiales), qui:

- articule des unités linguistiques maximales ou des unités discursives quelconques;
- donne des instructions sur la manière de relier ces unités;
- impose de tirer de la connexion discursive des conclusions qui ne seraient pas liées en son absence.⁽¹⁷⁾

Les connecteurs jouent un rôle prédominant à donner une force argumentative au discours, et leur absence modifie la bonne réception du récepteur.

Eddy Roulet classe les connecteurs en plusieurs catégories:

- a- les connecteurs argumentatifs marquent, sur le constituant subordonné, la relation d'argument(s) à acte directeur. C'est le cas de : car, parce que, puisque, comme, en effet, d'ailleurs, même, au moins;
- b- les connecteurs consécutifs marquent, sur l'acte directeur, une relation avec un argument. Il s'agit de mots tels que : donc, alors, ainsi, aussi, par conséquent.
- c- les connecteurs contre-argumentatifs marquent une relation de contre-argument à acte directeur: mais, quand même, cependant, néanmoins, pourtant, bien que.
- d- les connecteurs réévaluatifs marquent la subordination rétroactive d'une ou d'intervention(s) présentée(s) d'abord comme indépendante(s) à un nouvel acte directeur : finalement, en somme, en fin de compte, de toute façon, décidément, bref, au fond⁽¹⁸⁾.

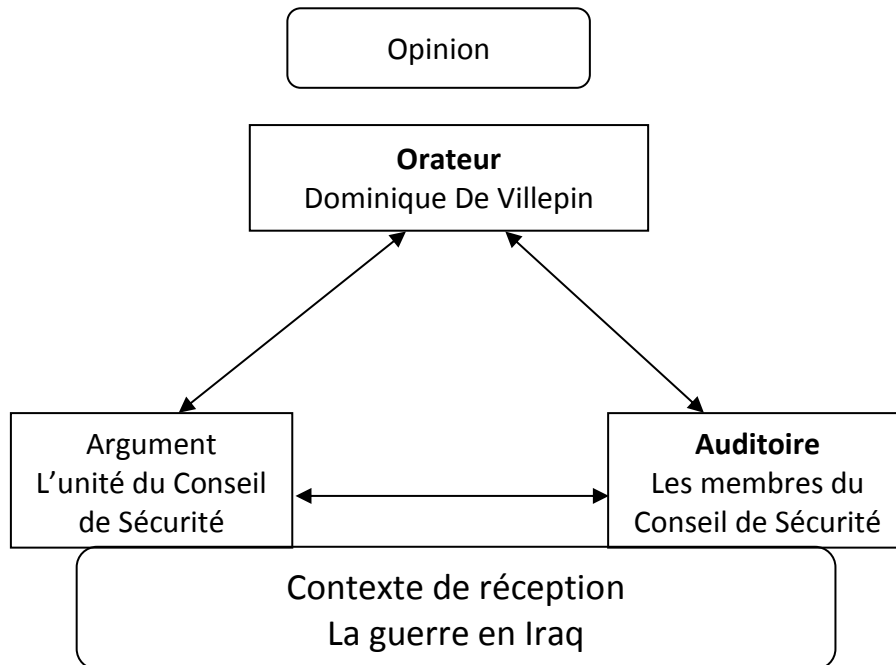
Grosso modo, l'argumentation, de point de vue pragmatique, s'attache au discours qui vise explicitement à agir sur le destinataire en exerçant une influence de persuasion, et les éléments de l'argumentation fonctionnent comme un enchaînement qui aide le locuteur à appréhender la dimension argumentative dans le but d'influencer l'allocutaire.

⁽¹⁷⁾ Reboul, A., Moeschler, J., *Pragmatique du discours*, Paris, Armand Colin, 1998.

⁽¹⁸⁾ Roulet, E., *Complétude interactive et connecteurs reformulatifs*, Université de Genève, 1999, p. 112.

5.2. Schéma argumentatif:

Breton résume les étapes nécessaires du processus argumentatif d'après le schéma suivant ⁽¹⁹⁾:



L'opinion de l'orateur peut être une valeur, une cause, une idée, un point de vue [...] relevant du vraisemblable et qui existe en tant que telle avant d'être mise en forme comme argument.

L'orateur qui argumente, dispose d'une opinion, il se place en posture de la transporter jusqu'à un auditoire et de la lui soumettre, pour qu'il la partage en faisant sienne.

L'argument défendu par l'orateur est une opinion mise en forme pour convaincre, soit par écrit ou par la parole.

L'auditoire que l'on veut convaincre se compose de l'ensemble des publics cibles du message.

Le contexte de réception est constitué de l'ensemble des opinions, des valeurs, des jugements partagés par un auditoire donné, qui sont des préalables à l'acte d'argumenter et qui vont jouer un rôle dans la réception de l'argument, dans son acceptation, son refus ou l'adhésion variable qu'il va entraîner ⁽²⁰⁾.

⁽¹⁹⁾ Breton, Ph., *l'argumentation dans la communication*, Paris, La découverte, 1996, p. 19.

⁽²⁰⁾ *Id.*

Étude pratique:

Dans la partie pratique, nous étudions l'influence de l'argumentation sur le discours onusien et sa puissance à créer de nouvelles attitudes.

Nous avons choisi d'étudier le discours de Dominique De Villepin⁽²¹⁾, ministre français des affaires étrangères, prononcé devant les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies en 2003, où il exprime l'opposition de son pays à un recours rapide à la force contre l'Iraq.

Il nous semble utile d'analyser l'argumentation dans le discours de De Villepin en mettant en relief les procédés utilisés qui ont abouti à un triple veto concernant le projet d'une résolution en faveur de la guerre.

6.1. Les éléments pragmatiques argumentatifs dans le discours de De Villepin:

Dans son discours, De Villepin a fait recours à plusieurs éléments pragmatiques argumentatifs visant à convaincre les membres du Conseil de sécurité de s'opposer à une intervention militaire en Iraq.

a- Les efforts diplomatiques : Il a affirmé sur le rôle que la diplomatie peut jouer dans le but d'éviter les conflits internationaux. Il a argumenté que l'inspection des armes en Iraq devrait prendre son temps avant de faire recours à la guerre. Il a exhorté les membres du Conseil de sécurité à faire preuve de prudence et à donner plus de temps aux inspecteurs de l'ONU pour accomplir leur mission en Iraq. Il a fait valoir que la guerre ne devrait être considérée qu'en dernier recours « l'usage de la force ne se justifie pas aujourd'hui. Il y a une alternative à la guerre : désarmer l'Iraq par les inspections. De plus, un recours prématuré à l'option militaire serait lourd de conséquences »⁽²²⁾.

b- La nécessité de temps : pour que son discours soit convaincant et sa thèse autour de la précocité du recours à la force, De Villepin avance son premier argument sur l'inachèvement de la mission des inspecteurs des armes du régime iraquien « Donnons par conséquent aux inspecteurs des Nations Unies le temps nécessaire à la réussite de leur mission » (Voir Annexe, p. 11).

c- La fiabilité des preuves solides : De Villepin a insisté sur la nécessité de preuves solides concernant la présence d'armes de destruction massive en Iraq. En plus, il a réclamé la présence des preuves convaincantes avant de justifier une action militaire « Mais soyons ensemble vigilants et demandons à MM. Blix et El Baradei de faire régulièrement rapport au Conseil ». (Voir Annexe, p. 11).

d- L'unilatéralité : il a critiqué la position des États-Unis en faveur d'une action unilatérale en Iraq, soulignant les effets de cette intervention sur la légitimité de l'ONU en tant qu'organe qui était fondé dans le but d'éviter les conflits « Vous savez le prix que la France attache, depuis l'origine de la crise iraquienne, à l'unité du Conseil de Sécurité... » (Voir Annexe, p. 10).

e- L'unanimité : en insistant sur l'unanimité du conseil concernant la Résolution 1441, De Villepin utilise un argument qui contraint l'auditoire onusien à accepter ses intentions argumentatives « En adoptant à l'unanimité la résolution 1441, nous avons collectivement marqué notre accord avec la démarche en deux temps proposée par la France » (Voir Annexe, p. 10).

f- Les conséquences humanitaires négatives : il a provoqué les conséquences humanitaires potentielles d'une intervention militaire en Iraq, qui peuvent perturber la région et causer des souffrances pour la population civile « L'option de la guerre peut apparaître a priori la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut construire la paix. Et ne nous voilons pas la face : cela sera long et difficile, car il faudra

⁽²¹⁾ Diplomate de formation et proche collaborateur de Jacques Chirac, il est successivement ministre des Affaires étrangères entre 2002 et 2004, puis de l'Intérieur de 2004 à 2005 dans les gouvernements de Jean-Pierre Raffarin. Jacques Chirac le nomme Premier ministre à partir du 31 mai 2005 jusqu'à 17 mai 2007, il était considéré comme un visionnaire pour son discours à l'ONU en 2003, expliquant pourquoi la France ne participerait pas à la guerre d'Irak.

⁽²²⁾ Voir le texte intégral de discours du ministre dans l'annexe, pp. 10-12.

préserver l'unité de l'Iraq, rétablir de manière durable la stabilité dans un pays et une région durement affectés par l'intrusion de la force » (Voir Annexe, p. 11).

Le ministre a eu recours au lexique juridique du Droit international. Il puise son vocabulaire de la terminologie des missions du Conseil de Sécurité vu dans son propos « L'usage de la force serait si lourd de conséquences pour les hommes, pour la région et pour la stabilité internationale qu'il ne saurait être envisagé qu'en dernière extrémité ». (Voir Annexe, p. 9) En plus de cela, il utilise un lexique technique spécifique à la mission de l'inspection déjà envoyée pour inspecter les armes de destruction massive en Iraq (domaines chimique et biologique, balistique, nucléaire, commissions d'investigation, l'enrichissement d'uranium, etc.)

L'implicite règne sur le discours de De Villepin. Nous pouvons révéler beaucoup de cas de sens implicite, quand il insiste, par exemple, sur l'importance de «rester unis» en disant: « Vous savez le prix que la France attache, depuis l'origine de la crise Iraquienne, à l'unité du Conseil de Sécurité » (Voir Annexe, p.10), il incombe implicitement aux États-Unis toute responsabilité d'une division, voire d'un schisme, au sein du Conseil.

En plus, dans un message implicite, il attaque les critiques des responsables américains qui ont qualifié l'Europe de vieux continent qui a peur de la guerre en disant « Et c'est un vieux pays, la France, d'un vieux continent comme le mien, l'Europe, qui vous le dit aujourd'hui, qui a connu les guerres, l'occupation, la barbarie » (Voir Annexe, p.12), dans l'objectif de persuader son auditoire que le refus du projet du recours à la force ne vient pas de la peur de la guerre mais c'est le prix de la guerre qui constitue la source de son rejet.

6.1.1. Les connecteurs cités dans le discours:

Les connecteurs argumentatifs: car, à priori, pour, de plus, d'ailleurs.

Les connecteurs consécutifs : alors, aussi, par conséquent.

Les connecteurs contre-argumentatifs : mais, pourtant, donc.

On remarque que le ministre a utilisé presque toutes les catégories de connecteurs dans le but de renforcer ses idées, de structurer son discours, relier ses arguments et renforcer sa position dans le débat sur l'intervention en Iraq, ceci a attribué à son allocation une forte cohérence outre les preuves argumentatives utilisées par le ministre.

6.2. L'ethos, le pathos et le logos manifestés dans le discours:

La preuve éthique (ethos) se manifeste dans le discours de De Villepin quand ce dernier fait appel aux valeurs de la France: « nous sommes les gardiens d'un idéal, nous sommes les gardiens d'une conscience. La lourde responsabilité et l'immense honneur... » (Voir Annexe, p.12). Cette effectivité du langage de De Villepin, et de tout orateur compétent est liée, selon Bourdieu, à l'autorité du locuteur ; pour cela il envisage l'ethos comme un comportement intériorisé qui marque l'attitude d'un individu dans des circonstances précises (l'image de De Villepin en tant que défenseur de la paix), ce qui donne de la force du discours du ministre français.

Il associe à cette image éthique de la France, l'Europe et l'Amérique qui ont connu « la barbarie » à sa cause. Par cette manipulation argumentative, De Villepin a eu recours à la preuve pathétique (pathos) afin de bien estimer l'image glorieuse qu'a le destinataire de lui-même. Ainsi, il conclut de la sorte : « Un pays [la France] qui n'oublie pas et qui sait tout ce qu'il doit aux combattants de la liberté venus d'Amérique et d'ailleurs. Et qui pourtant n'a cessé de se tenir debout face à l'Histoire et devant les hommes. Fidèle à ses valeurs, il veut agir résolument avec tous les membres de la communauté internationale. Il croit en notre capacité à construire ensemble un monde meilleur » (Voir Annexe, p. 12).

En appuyant les deux preuves, éthique et pathétique, pour donner plus d'impact persuasif (Logos), De Villepin affirme que « les inspections donnent des résultats » (Voir Annexe, p. 10), un argument appuyé par le rapport de M. Blix et El Baradei, il avance une preuve irréfutable contre la pression du projet du recours à la force en soutenant ses arguments par l'affirmation des responsables des progrès identifiés dans le travail

de la mission avec des avancées significatives obtenues. Ce qui attribue à son discours une puissance démonstrative.

Grosso modo, le logos, le pathos et l'ethos sont des preuves techniques fournies par l'orateur, en faisant son discours persuasif, afin d'arriver à son but qui réside dans le fait de convaincre l'auditoire.

6.3. Stratégie argumentative adoptée par De Villepin:

La stratégie argumentative adoptée par le ministre met en évidence l'entente concernant l'unité du Conseil de Sécurité en citant les points communs que partagent les membres du Conseil, à savoir:

- la nécessité du désarmement effectif de l'Iraq en excluant toute complaisance avec Saddam Hussein;
 - le recours à la force sera le dernier choix au cas de l'échec de la mission d'inspecteurs (Résolution 1441);
- Il bâtit son argumentation sur deux idées clés: la première, c'est que l'option des inspections n'a pas été conduite à son terme et peut apporter une réponse efficace à l'impératif du désarmement de l'Iraq, la deuxième, c'est qu'un usage de la force serait si lourd de conséquences pour les hommes, pour la région et pour la stabilité internationale qu'il ne saurait être envisagé qu'en dernière extrémité⁽²³⁾.

Les auditoires ciblés sont:

- les membres du Conseil;
- l'assistance directe dans la salle (environs 400 personnes);
- l'opinion publique américaine, française, Iraquienne, arabe et plus généralement internationale.

Le contexte de réception se manifeste dans le premier indice de la bonne réception du discours de De Villepin par l'applaudissement d'une partie notable des membres du conseil de sécurité, un fait rare à l'ONU.

Conclusion:

Dans ce discours, le ministre a su bien fonctionner ses compétences linguistiques notamment argumentatives dans l'objectif d'éviter de légitimer la guerre contre l'Iraq.

Le recours à l'argumentation a joué un rôle essentiel dans le discours de De Villepin au Conseil de sécurité. Elle a contribué à structurer son discours, à renforcer ses arguments et à persuader les membres du Conseil de sécurité de sa position en faveur de la diplomatie et de l'opposition à une intervention militaire en Iraq.

Le discours illustre l'importance de l'art de l'argumentation dans la politique internationale et la diplomatie.

Dans un fait rare, le discours a été applaudi par son auditoire dans l'enceinte du conseil de sécurité, avec un triple veto (la France, la Chine et la Russie). Le ministre a atteint son but et le discours est devenu une référence pour les linguistes qui l'utilisent comme un fameux témoin sur l'impact du discours argumentatif sur l'auditoire.

Annexe:

Monsieur le Secrétaire général,
Madame et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Ambassadeurs,

Je remercie MM. Blix et El Baradei pour les indications qu'ils viennent de nous fournir sur la poursuite des inspections en Iraq. Je tiens à nouveau à leur exprimer la confiance et le plein soutien de la France dans leur mission.

Vous savez le prix que la France attache, depuis l'origine de la crise iraquienne, à l'unité du Conseil de Sécurité. Cette unité repose aujourd'hui sur deux éléments essentiels:

Nous poursuivons ensemble l'objectif d'un désarmement effectif de l'Iraq. Nous avons en ce domaine une obligation de résultat. Ne mettons pas en doute notre engagement commun en ce sens. Nous assumons collectivement cette lourde responsabilité qui ne doit laisser place ni aux arrière-pensées, ni aux procès

⁽²³⁾ Voir l'article: <https://ledrenche.fr/etats-unis-intervention-irak/>.

d'intention. Soyons clairs: aucun d'entre nous n'éprouve la moindre complaisance à l'égard de Saddam Hussein et du régime iraquien.

En adoptant à l'unanimité la résolution 1441, nous avons collectivement marqué notre accord avec la démarche en deux temps proposée par la France: le choix du désarmement par la voie des inspections et, en cas d'échec de cette stratégie, l'examen par le Conseil de Sécurité de toutes les options, y compris celle du recours à la force. C'est bien dans ce scénario d'échec des inspections, et dans ce cas seulement, que pourrait se justifier une seconde résolution.

La question qui se pose aujourd'hui est simple: considérons-nous en conscience que le désarmement par les missions d'inspection est désormais une voie sans issue ? Ou bien, estimons-nous que les possibilités en matière d'inspection offertes par la résolution 1441 n'ont pas encore été toutes explorées?

En réponse à cette question, la France a deux convictions:

la première, c'est que l'option des inspections n'a pas été conduite jusqu'à son terme et peut apporter une réponse efficace à l'impératif du désarmement de l'Iraq; la deuxième, c'est qu'un usage de la force serait si lourd de conséquences pour les hommes, pour la région et pour la stabilité internationale qu'il ne saurait être envisagé qu'en dernière extrémité.

Or, que venons-nous d'entendre, à travers le rapport de MM. Blix et El Baradai? Nous venons d'entendre que les inspections donnent des résultats. Bien sûr, chacun d'entre nous veut davantage et nous continuerons ensemble à faire pression sur Bagdad pour obtenir plus. Mais les inspections donnent des résultats.

Lors de leurs précédentes interventions au Conseil de sécurité, le 27 janvier, le Président exécutif de la CCVINU et le Directeur général de l'AIEA avaient identifié précisément les domaines dans lesquels des progrès étaient attendus. Sur plusieurs de ces points, des avancées significatives ont été obtenues:

Dans les domaines chimique et biologique, les Iraquiens ont remis de nouveaux documents aux inspecteurs. Ils ont aussi annoncé la création de commissions d'investigation, dirigées par les anciens responsables des programmes d'armements, conformément aux demandes de M. Blix;

Dans le domaine balistique, les informations fournies par l'Iraq ont permis aux inspecteurs de progresser également. Nous détenons avec précision les capacités réelles du missile Al-Samoud. Maintenant, il convient de procéder au démantèlement des programmes non-autorisés, conformément aux conclusions de M. Blix ;

Dans le domaine nucléaire, des informations utiles ont été transmises à l'AIEA sur les points importants évoqués par M. El Baradei le 27 janvier dernier: l'acquisition d'aimants susceptibles de servir à l'enrichissement d'uranium et la liste des contacts entre l'Iraq et le pays susceptible de lui avoir fourni de l'uranium.

Nous sommes là au cœur de la logique de la résolution 1441, qui doit assurer l'efficacité des inspections grâce à une identification précise des programmes prohibés, puis à leur élimination.

Nous sommes tous conscients que le succès des inspections suppose que nous aboutissions à une coopération pleine et entière de l'Iraq. La France n'a cessé de l'exiger. Des progrès réels commencent à apparaître :

L'Iraq a accepté le survol de son territoire par des appareils de reconnaissance aérienne; Il a permis que des scientifiques iraqiens soient interrogés sans témoins par les inspecteurs ; un projet de loi prohibant toutes les activités liées aux programmes d'armes de destruction massive est en cours d'adoption, conformément à une demande ancienne des inspecteurs. L'Iraq doit fournir une liste détaillée des experts ayant assisté en 1991 aux destructions des programmes militaires.

La France attend bien entendu que ces engagements soient durablement vérifiés. Au-delà, nous devons maintenir une forte pression sur l'Iraq pour qu'il aille plus loin dans la voie de la coopération.

Ces progrès nous confortent dans la conviction que la voie des inspections peut être efficace. Mais nous ne devons pas nous dissimuler l'ampleur du travail restant à accomplir: des questions doivent être encore élucidées, des vérifications doivent être conduites, des installations ou des matériels doivent sans doute encore être détruits.

Pour ce faire, nous devons donner aux inspections toutes les chances de réussir.

J'ai fait des propositions le 5 février devant le Conseil. Depuis lors, nous les avons précisées dans un document de travail adressé à MM. Blix et El Baradei et communiquées aux membres du Conseil.

Quel est leur esprit? Il s'agit de propositions pratiques et concrètes, qui peuvent être mises en œuvre rapidement et qui sont destinées à renforcer l'efficacité des opérations d'inspection. Elles s'inscrivent dans le cadre de la résolution 1441 et ne nécessitent par conséquent aucune nouvelle résolution du Conseil. Elles doivent venir à l'appui des efforts menés par MM. Blix et El Baradei. Ils sont naturellement les mieux à même de nous dire celles d'entre elles qu'ils souhaitent retenir pour assurer la meilleure efficacité de leurs travaux. Dans leur rapport, ils nous ont fait des commentaires utiles et opérationnels.

La France a déjà annoncé qu'elle tenait des moyens supplémentaires à la disposition de MM. Blix et El Baradei, à commencer par ses appareils de surveillance aérienne Mirage IV.

Alors oui j'entends bien les critiques :

Il y a ceux qui pensent que dans leur principe, les inspections ne peuvent avoir aucune efficacité. Mais je rappelle que c'est le fondement même de la résolution 1441 et que les inspections donnent des résultats. Nous pouvons les juger insuffisantes mais elles sont là.

Il y a ceux qui croient que la poursuite du processus d'inspection serait une sorte de manœuvre de retardement visant à empêcher une intervention militaire. Cela pose naturellement la question du temps imparti à l'Iraq. Nous sommes là au centre des débats. Il y va de notre crédibilité et de notre esprit de responsabilité. Ayons le courage de mettre les choses à plat.

Il y a deux options:

L'option de la guerre peut apparaître a priori la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut construire la paix. Et ne nous voilons pas la face : cela sera long et difficile, car il faudra préserver l'unité de l'Iraq, rétablir de manière durable la stabilité dans un pays et une région durement affectés par l'intrusion de la force. Face à de telles perspectives, il y a l'alternative offerte par les inspections, qui permet d'avancer de jour en jour dans la voie d'un désarmement efficace et pacifique de l'Iraq. Au bout du compte, ce choix-là n'est-il pas le plus sûr et le plus rapide?

Personne ne peut donc affirmer aujourd'hui que le chemin de la guerre sera plus court que celui des inspections. Personne ne peut affirmer non plus qu'il pourrait déboucher sur un monde plus sûr, plus juste et plus stable. Car la guerre est toujours la sanction d'un échec. Serait-ce notre seul recours face aux nombreux défis actuels? Donnons par conséquent aux inspecteurs des Nations Unies le temps nécessaire à la réussite de leur mission. Mais soyons ensemble vigilants et demandons à MM. Blix et El Baradei de faire régulièrement rapport au Conseil. La France, pour sa part, propose un nouveau rendez-vous le 14 mars au niveau ministériel, pour évaluer la situation. Nous pourrions alors juger des progrès effectués et de ceux restant à accomplir.

Dans ce contexte, l'usage de la force ne se justifie pas aujourd'hui. Il y a une alternative à la guerre: désarmer l'Iraq par les inspections. De plus, un recours prématuré à l'option militaire serait lourd de conséquences.

L'autorité de notre action repose aujourd'hui sur l'unité de la communauté internationale. Une intervention militaire prématurée remettrait en cause cette unité, ce qui lui enlèverait sa légitimité et, dans la durée, son efficacité.

Une telle intervention pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité de cette région meurtrie et fragile. Elle renforcerait le sentiment d'injustice, aggraverait les tensions et risquerait d'ouvrir la voie à d'autres conflits.

Nous partageons tous une même priorité, celle de combattre sans merci le terrorisme. Ce combat exige une détermination totale. C'est, depuis la tragédie du 11 septembre, l'une de nos responsabilités premières devant nos peuples. Et la France, qui a été durement touchée à plusieurs reprises par ce terrible fléau, est entièrement mobilisée dans cette lutte qui nous concerne tous et que nous devons mener ensemble. C'est le sens de la réunion du Conseil de Sécurité qui s'est tenue le 20 janvier, à l'initiative de la France.

Il y a dix jours, le Secrétaire d'État américain, M. Powell, a évoqué des liens supposés entre Al-Qaida et le régime de Bagdad. En l'état actuel de nos recherches et informations menées en liaison avec nos alliés, rien

ne nous permet d'établir de tels liens. En revanche, nous devons prendre la mesure de l'impact qu'aurait sur ce plan une action militaire contestée actuellement. Une telle intervention ne risquerait-elle pas d'aggraver les fractures entre les sociétés, entre les cultures, entre les peuples, fractures dont se nourrit le terrorisme?

La France l'a toujours dit: nous n'excluons pas la possibilité qu'un jour il faille recourir à la force, si les rapports des inspecteurs concluaient à l'impossibilité pour les inspections de se poursuivre. Le Conseil devrait alors se prononcer et ses membres auraient à prendre toutes leurs responsabilités. Et, dans une telle hypothèse, je veux rappeler ici les questions que j'avais soulignées lors de notre dernier débat le 4 février et auxquelles nous devons bien répondre:

En quoi la nature et l'ampleur de la menace justifient-elles le recours immédiat à la force?

Comment faire en sorte que les risques considérables d'une telle intervention puissent être réellement maîtrisés?

En tout état de cause, dans une telle éventualité, c'est bien l'unité de la communauté internationale qui serait la garantie de son efficacité. De même, ce sont bien les Nations Unies qui resteront demain, quoi qu'il arrive, au cœur de la paix à construire.

Monsieur le Président, à ceux qui se demandent avec angoisse quand et comment nous allons céder à la guerre, je voudrais dire que rien, à aucun moment, au sein de ce Conseil de Sécurité, ne sera le fait de la précipitation, de l'incompréhension, de la suspicion ou de la peur.

Dans ce temple des Nations Unies, nous sommes les gardiens d'un idéal, nous sommes les gardiens d'une conscience. La lourde responsabilité et l'immense honneur qui sont les nôtres doivent nous conduire à donner la priorité au désarmement dans la paix.

Et c'est un vieux pays, la France, d'un vieux continent comme le mien, l'Europe, qui vous le dit aujourd'hui, qui a connu les guerres, l'occupation, la barbarie. Un pays qui n'oublie pas et qui sait tout ce qu'il doit aux combattants de la liberté venus d'Amérique et d'ailleurs. Et qui pourtant n'a cessé de se tenir debout face à l'Histoire et devant les hommes. Fidèle à ses valeurs, il veut agir résolument avec tous les membres de la communauté internationale. Il croit en notre capacité à construire ensemble un monde meilleur.

Je vous remercie.

Dominique De Villepin

Financement:

Cette enquête a été financée par l'université de Damas selon le numéro de financement: (501100020595).

Bibliographie:

1. Amossy, R., L'argumentation dans le discours, Paris, Arman Colin, 2^{ed}, 2006.
2. Aristote, Rhétorique, Paris, Le livre de poche, 1991.
3. Breton, Ph., l'argumentation dans la communication, Paris, La découverte, 1996.
4. Breton, Ph., L'argumentation dans la communication, Paris, La découverte, 1996.
5. Chapuis, L., Argumentation dans le discours judiciaire : analyse linguistique des arrêts de la cour de cassation, thèse doctoral, Madrid, université Rey Juan Carlos, 2012.
6. Ducrot, O. Le dire et le dit, Paris, Éditions de Minuit, 1984.
7. Ducrot, O., Le dire et le dit, Paris, Éditions de Minuit, 1984.
8. Grize, J.B., Logique et langage, Paris, Ophrys, 1990.
9. Grize, J.B., "Les deux faces de l'argumentation. L'inférence et la déduction", L'argumentation. Preuve et persuasion, Paris, Édition de l'EHESS, 2002.
10. IMBS, P., Trésor de la Langue Française, Paris, Édition de centre national de la recherche scientifique, 1974.
11. Maingueneau, D., « Ethos, scénographie, incorporation », Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos, Lausanne – Paris, Delauchaux et Niestlé S.A., 1999.
12. Maingueneau, D., Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société, Paris, Dunod, 1993.
13. Maingueneau, D., Pragmatique pour le discours littéraire, Paris, Bordas, Armand Colin, 1990.
14. Perelman, Ch., et Olbrechts Tyteca, O., Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1970.
15. Reboul, A., Moeschler, J., Pragmatique du discours, Paris, Armand Colin, 1998.
16. Roulet, E., Complétude interactive et connecteurs reformulatifs, université de Genève 1999.